



Après une absence pour maladie je n'ai plus eu accès a mes outils

Par **diarra_old**, le **20/12/2007** à **13:06**

après un arret maladie je suis revenu au bureau et j'ai trouvé que mes outils de travail n'étaient plus la

en effet l'écran de mon ordinateur n'était plus ainsi que la souris et le clavier

et mon téléphone professionnel ne fonctionnait plus après quelques heures le technicien m'a ramené l'écran mais toujours pas de souris ni de clavier

Mon patron ne ma donné aucune explication

alors puis je rentrer chez moi puisque je n'ai aucun outil pour travailler ou alors cela serait considéré comme un abandon de poste?

Par **jeanyves**, le **23/12/2007** à **13:56**

Bonjour,

Je vous conseille de reprendre votre travail au plus vite.Votre employeur a obligation de vous fournir du travail.

S'il persiste à ne vous donner aucun travail,informez les délégués du personnel ou informez l'inspection du travail.Ne partez pas !

Le contrat de travail est un contrat synallagmatique ce qui veut dire que l'employeur a obligation de vous payer pour le travail que vous effectuez et inversement vous travaillez pour votre employeur parce qu'il vous paie.

Que se passe t-il si l'un d'entre vous n'honore plus sa partie contractuelle?

Si c'est le salarié: il n'est pas payé(par exemple la grève)

Si c'est l'employeur:le conseil de prud'hommes admettra que la rupture incombe à l'employeur

et le condamnera à verser des dommages et intérêts. Il faut en apporter la preuve.
En partant vous donner la possibilité à votre employeur de vous licencier pour une faute de sa part.
Restant à votre disposition ,
Bonne journée